

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VAL ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est donné par le soussigné, André Courtemanche, directeur général et secrétaire-trésorier

Que lors de la séance tenue le 7 juin 2010, le conseil de la municipalité de Racine a adopté le « règlement numéro 164-05-2010 remplaçant le règlement no 133-05-2007 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux».

Le présent règlement entrera en vigueur à la date de sa publication.

DONNÉ À RACINE, CE 9<sup>IÈME</sup> JOUR DE JUIN 2010

COPIE CONFORME CERTIFIÉE



André Courtemanche  
Directeur général et secrétaire-trésorier